

**Président : François de MAZIÈRES**

**Sont présents :** M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIERM. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA (pouvoir de M. Frédéric BUONO-BLONDEL), Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER (pouvoir de Mme Laurence de PINS), M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, Mme Sonia BRAU, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), Mme Corinne BÉBIN, M. Michel BANCAL, Mme Florence MELLOR (pouvoir de Mme Annick PÉRILLON), M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Magali ORDAS), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ (pouvoir de M. François-Xavier BELLAMY), M. François SIMÉONI, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), Mme Marie DENAISON.

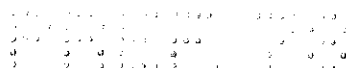
**Absents excusés :**

Mme Marie BOËLLE  
M. Erik LINQUIER  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN  
M. Benoît de SAINT SERNIN  
Mme Laurence de PINS (pouvoir à Mme Coralie BELMER)  
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU)  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à M. Philippe BENASSAYA)  
Mme Magali ORDAS (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)  
Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à M. Thierry VOITELLIER)  
M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir à Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ)  
Mme Annick PÉRILLON (pouvoir à Mme Florence MELLOR jusqu'à la délibération n°2014-10-26)  
M. Olivier LEBRUN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS)

Secrétaire de séance : **Mme Pascale CHARTON**

Date de convocation : 7 octobre 2014  
Date d'affichage de la convocation : 7 octobre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64  
Nombre de membres présents : 52  
Nombre de pouvoirs : 8



**N° de l'ordre du jour :**

**2014.10.18 : Convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le Conseil général des Yvelines, la Région Ile-de-France pour la réalisation d'une étude de points durs de circulation des bus entre Versailles Chantiers et Satory.**

□ **M. Claude JAMATI, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010, relative au Grand Paris ;

Vu la délibération du Conseil Général relative à l'avenant du Contrat de développement équilibré des Yvelines du 11 avril 2014 ;

Vu la prorogation du contrat de projets Etat -Région 2007-2013 et des contrats particuliers Région-Département approuvés par le Conseil régional d'Ile-de-France le 21 novembre 2013 et par le Conseil général des Yvelines le 23 mai 2014 ;

Vu la délibération n°64 du 27 juin 2014, du Conseil d'administration de l'Établissement Public Paris-Saclay, relative à la prise d'initiative de création d'une zone d'aménagement concertée sur le secteur Satory-Ouest à Versailles ;

-----

Satory-Ouest est une des dernières réserves foncières de la Ville de Versailles principalement occupée par le ministère de la Défense et par une zone d'activités. Ce quartier s'inscrit dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay, créée en 2009 pour mettre en œuvre un cluster scientifique et technologique sur le plateau de Saclay.

Ce quartier est concerné par la libération progressive des terrains appartenant au ministère de la Défense. Face aux potentiels de développement d'un quartier urbain et d'un cluster sur les mobilités innovantes, l'Établissement Public Paris-Saclay (EPPS) a pris l'initiative de créer une Zone d'aménagement concertée (ZAC) le 27 juin 2014 sur Satory-Ouest.

Satory-Ouest reste aujourd'hui enclavé et insuffisamment relié à Versailles par les transports en commun. Une réflexion a été menée par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) « sur la mise en place d'un transport en commun en site propre (TCSP) du plateau de Satory » en 2007-2008. Cette réflexion a fixé un ensemble de scénarii permettant de désenclaver le site en le reliant à une gare d'un réseau transilien. Les conclusions de cette étude sont restées sans suite.

La promulgation de la loi sur le Grand Paris le 3 juin 2010 a posé les principes d'un futur réseau métropolitain. Le tracé de cette nouvelle infrastructure prévoit l'implantation d'une gare à Satory et à Versailles Chantiers, futur pôle d'échange multimodal. Cette nouvelle infrastructure permettra de relier le plateau de Satory à une gare du réseau transilien.

La réalisation du Grand Paris Express a été réaffirmée le 6 mars 2013 par le Gouvernement dont la ligne 18 reliant l'Aéroport d'Orly à Versailles Chantiers à l'horizon 2030. Il convient cependant de trouver une solution de desserte en transport en commun, en vue de préfigurer l'arrivée du futur réseau métropolitain et afin de répondre aux nouveaux besoins qui seront générés par le projet de développement du plateau de Satory.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a souhaité approfondir

les scénarii menés dans l'étude du STIF, permettant d'offrir une solution pour relier le plateau de Satory à Versailles Chantiers.

Versailles Grand Parc assure la maîtrise d'ouvrage sur le réaménagement du carrefour du Cerf-volant et de la Porte de Buc. Ce projet prévoit la création d'une voie verte et la reconfiguration d'un carrefour accueillant un couloir d'approche de bus ainsi que des traversées piétonnes et cyclables sécurisées.

Un avenant au contrat de développement équilibré des Yvelines (CDEY), voté le 11 avril 2014 par le Conseil général, approuve la participation à cette opération à hauteur de 750 000 €. Cette délibération précise que cette subvention sera versée à condition de réaliser des études complémentaires relatives au projet du TCSP Satory-Versailles-Chantiers.

Dans ce cadre, Versailles Grand Parc mènera une étude analysant les points durs bus entre Versailles Chantiers et Satory Ouest et proposera les aménagements adéquats. La Région Ile-de-France et le Conseil général des Yvelines apporteront leurs soutiens financiers dans le cadre de leur contrat particulier Région-Département.

La clé de répartition pour le financement de cette étude est la suivante : 40 % Région, 40 % Département et 20 % Versailles Grand Parc, définie dans la convention tripartite.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'approuver les termes du projet de convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le Conseil général des Yvelines, et la Région Ile-de-France pour l'élaboration d'une étude portant sur les points durs bus entre Versailles Chantiers et Satory Ouest ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et les actes afférents ;*
- 3) *d'imputer la dépense prévue au budget supplémentaire de 2014 de la communauté d'agglomération, au chapitre «011», nature 617 : « Etudes et recherches», fonction 824 : « Aménagement ».*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 52  
Nombre de suffrages exprimés : 60 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.*

*Le Président du Conseil communautaire*  
*Le Maire de Versailles Grand Parc*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 17 janvier 1978  
relative à l'accès à l'information.

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 17 janvier 1978  
relative à l'accès à l'information.